



GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE NOTE PREPARATOIRE DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2021

Horaire : mercredi 07/04 de 8h30 à 10h.

Lieu : réunion en visioconférence (informations de connexion dans la notice ci-jointe)

Ordre du jour : audition de **M. Olivier Klein**, maire de Clichy-sous-Bois et président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Éléments de préparation

Pour la deuxième séance de son cycle d'auditions de personnalités qualifiées, le groupe de travail reçoit **Olivier Klein** en sa qualité de président de l'ANRU.

Fin janvier, à l'occasion du comité interministériel des villes (CIV), le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une quinzaine de mesures dans le cadre du plan « égalité des chances » du gouvernement pour un budget de 3,3 milliards € ainsi qu'une **rallonge de 2 milliards € pour le second programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**. Le budget total de celui-ci est ainsi porté à 12 milliards €, avec les objectifs globaux suivants :

- Accompagnement de plus de **110 000 démolitions de logements sociaux**
- Près de **100 000 constructions de nouveaux logements**
- Réhabilitation de plus de **150 000 logements**
- Soutien à plus de **1 000 équipements publics**

Ces 2 milliards € ne seront pas fléchés sur un nouvel appel à projet, mais seront plutôt utilisés pour :

- **Valider des projets** actuellement au stade de préparation, « avec un bon niveau d'ambition » (source : site internet de l'ANRU)
- Permettre une **amplification des projets déjà validés**, en réponse aux clauses de revoiture programmées et aux nouvelles ambitions des équipes municipales installées.
 - *Sur ce point, il pourrait être demandé à Olivier Klein des précisions : s'agit-il d'une amplification des financements ANRU à projet constant, ou cette amplification implique-t-elle de revoir les projets ?*

Plus globalement, M. Olivier Klein sera notamment auditionné sur les points suivants :

- Comment l'ANRU compte-t-elle s'assurer que **l'intégralité de son budget**, désormais revu à la hausse, soit **effectivement consommée** ?

- Quelles perspectives d'amélioration du **traitement des dossiers** ?
- Que prévoit l'ANRU pour les **sites dont le projet de rénovation urbaine s'achève**, mais pour lesquels il reste encore des sujets à traiter ou travaux à effectuer afin de pérenniser les investissements déjà réalisés ?
- Comment faire **financer** un projet de rénovation urbaine ? A qui s'adresser et quelle méthodologie suivre ?

Les participants ont également fait remonter des demandes de précisions sur les points suivants :

- La difficulté de tenir **l'échéance de fin 2024** pour le **lancement des opérations**, surtout pour des opérations d'intérêt national de grande ampleur comprenant multiples opérations tiroirs
- Quel **calendrier** de signature des conventions ?
- Quels outils de **concertation** dans le cadre de la création d'une **ZAC** en tenant compte des contraintes sanitaires actuelles ?